

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation : 08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Budget Principal – Approbation du compte administratif 2025

Exposé :

Le compte administratif est présenté en fin d'exercice par le Maire.

Il retrace la situation budgétaire de la commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que l'assemblée délibérante puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. Son vote doit intervenir avant le 30 juin de l'année n+1.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire : il permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2025, corrigé du solde d'exécution de l'année 2024, fait apparaître les résultats présentés ci-dessous, résultats qui sont conformes en tous points à ceux indiqués dans le compte de gestion.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 007 183.31 €	3 825 947.50 €	9 833 130.81 €
Recettes	7 439 489.43 €	1 993 359.21 €	9 432 848.64 €
Résultat de l'exercice	1 432 306.12 €	-1 832 588.29 €	-400 282.17 €
Résultat N-1 reporté	5 746 857.01 €	-1 218 749.85 €	4 528 107.16 €
Résultat de clôture	7 179 163.13 €	-3 051 338.14 €	4 127 824.99 €
Restes à réaliser (RAR) dépenses	0.00 €	146 617.56 €	146 617.56 €
Restes à réaliser (RAR) recettes	0.00 €	230 315.80 €	230 315.80 €
Solde des RAR	0.00 €	83 698.24 €	83 698.24 €
Résultat global de clôture	7 179 163.13 €	-2 967 639.90 €	4 211 523.23 €

Visa :

Vu les articles l'article L.2121-14, L.2121-31 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ELIT un président, Fabien ROSSIGNOL, pour procéder au vote du compte administratif.
- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Vote : POUR 22, CONTRE 6 (D. BERNARD, D. UBINA, P. COLIN, D. DEVOS, E. BERGUIGA, L. HUDELEY)

Madame le Maire ne prend pas part au vote

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER
Maire

